

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE  
CNW, codes 35 et 63

## Projet de parc éolien à Carleton-sur-Mer

### LE BAPE INFORME LA POPULATION LE MARDI 2 MAI À 19 h 30

Québec, le 4 avril 2006 – Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) tient une séance d'information sur le *Projet de parc éolien à Carleton-sur-Mer par Cartier énergie éolienne inc.* Cette séance à laquelle participera le promoteur sera animée par une représentante du BAPE et aura lieu le **mardi 2 mai 2006, à compter de 19 h 30, à la salle Charles-Dugas, 47, rue Comeau, Carleton-sur-Mer.** L'objet de la séance d'information est de permettre aux citoyens de s'informer sur le projet, la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, le processus de consultation publique ainsi que sur le rôle du BAPE. Cette séance d'information s'inscrit dans le mandat que le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, M. Claude Béchar, a confié au BAPE. Ce dernier doit rendre accessibles au public l'étude d'impact et l'ensemble du dossier relatif au projet. La période d'information et de consultation publiques débute aujourd'hui le 4 avril et se terminera le 19 mai 2006.

C'est durant cette période de 45 jours que tout citoyen, tout groupe, toute municipalité ou tout organisme peut faire la demande d'une audience publique auprès du ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Le cas échéant, une commission du BAPE pourrait être chargée d'enquêter sur le projet et de consulter la population à cet effet.

#### OU CONSULTER LA DOCUMENTATION SUR LE PROJET ?

Les citoyens peuvent se renseigner sur le projet en consultant l'étude d'impact réalisée par le promoteur et les autres documents décrivant le projet et, entre autres, ses répercussions sur l'environnement. À compter d'aujourd'hui et jusqu'au 19 mai 2006, ces documents peuvent être consultés au bureau du BAPE à Québec, à la Bibliothèque centrale de l'Université du Québec à Montréal de même que dans le site Internet du BAPE au [www.bape.gouv.qc.ca](http://www.bape.gouv.qc.ca), sous la rubrique « mandats en cours ». L'ensemble du dossier est également disponible aux endroits suivants :

- Bibliothèque Gabrielle-Bernard-Dubé, 774, boul. Perron, Carleton-sur-Mer ;
- Bibliothèque municipale de Maria, 65, des Voltigeurs, Maria ;
- Listuguj Training Development Centre, 2, rue Pacific, Listuguj.

#### QUEL EST LE RÔLE DU CITOYEN ?

Les citoyens sont invités à prendre connaissance du dossier, à agir comme experts de leur milieu en mettant en évidence les enjeux liés au projet, à poser des questions lors de la séance d'information et à inscrire leurs commentaires dans les registres ouverts à cet effet dans les centres de consultation.

#### QUEL EST LE DROIT DU CITOYEN ?

Toute personne, tout groupe, tout organisme ou toute municipalité qui désire recevoir de l'information supplémentaire ou des précisions, obtenir l'avis d'experts sur le projet ou faire connaître son opinion et sa position à l'égard du projet peut faire une demande d'audience publique pendant la période d'information et de consultation publiques. Cette demande doit être transmise, par écrit, au plus tard le 19 mai 2006, au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, M. Claude Béchar, 675, boulevard René-Lévesque

Est, 30<sup>e</sup> étage, Québec (Québec) G1R 5V7. Le requérant doit y indiquer les motifs de sa demande et son intérêt par rapport au milieu touché par le projet.

## **LE PROJET**

Le projet de Cartier énergie éolienne inc., société privée incorporée appartenant à TransCanada et Innergex II, consiste à aménager un parc éolien d'une puissance installée de 109,5 MW, pouvant produire annuellement environ 350 GWh d'électricité. Ce projet a été sélectionné par Hydro-Québec en 2004 à la suite de l'appel d'offres de 1 000 MW. L'installation de 73 éoliennes d'une puissance de 1,5 MW chacune est prévue sur le territoire des MRC de Bonaventure et d'Avignon dans la Baie-des-Chaleurs. La municipalité de Carleton-sur-Mer, accueillerait 65 éoliennes alors que huit éoliennes seraient érigées sur le territoire non organisé de la rivière Bonaventure. Les éoliennes seraient essentiellement implantées en milieu forestier sur des terres publiques. Le projet comprend également la construction de 23,7 kilomètres de nouveaux chemins d'accès et l'utilisation de 35,6 kilomètres de routes existantes. Le réseau électrique, en majeure partie souterrain, convergerait vers un poste de raccordement situé au cœur du domaine éolien. Une ligne de transport d'énergie de 230 kV, d'une longueur de 10 kilomètres, pourrait être construite par Hydro-Québec à l'été 2008 afin de raccorder le parc éolien à son réseau de transport. Les travaux débuteraient au printemps 2007 et s'échelonnent sur deux ans. Le coût global du projet est estimé à 170 M \$, dont 60 % devront être investis localement, tel qu'il a été stipulé dans l'entente avec Hydro-Québec. Le contrat d'achat d'électricité par Hydro-Québec est d'une durée de 20 ans. Au terme de ce contrat et en l'absence de son renouvellement, tous les équipements hors sol seraient démantelés et retirés du site.

## **Les répercussions prévues par le promoteur et les mesures d'atténuation proposées dans l'étude d'impact**

Selon le promoteur, les principaux impacts environnementaux du projet concerneraient le paysage, l'ambiance sonore, la faune avienne et les chauves-souris ainsi que les systèmes de télécommunication. La présence des éoliennes modifierait le paysage, plus particulièrement pour les villégiateurs du lac Sansfaçon. Aucune mesure d'atténuation n'est envisagée, car les emplacements des éoliennes auraient été optimisés à la suite de consultations du public. Le climat sonore associé au fonctionnement des éoliennes pourrait être considéré comme une perturbation, bien qu'une distance de 500 mètres de toute habitation ait été maintenue. La présence d'éoliennes pourrait aussi entraîner la mort par collision d'une certaine quantité d'oiseaux et de chauves-souris ou modifier leur comportement d'occupation du territoire. Afin de réduire les risques de collision, le promoteur étudie la possibilité d'installer des balises lumineuses blanches clignotant pendant le jour. En vue d'atténuer les sources de dérangement, l'essentiel des travaux de déboisement devraient être réalisés en dehors de la période de nidification. Quant aux possibilités d'interférence avec les systèmes de télécommunication, le promoteur prévoit un programme de compensation pour améliorer les antennes réceptrices des résidences touchées. De plus, la réalisation du projet requerrait le déboisement de 142 hectares de forêt. Le promoteur entend limiter le déboisement en harmonisant ses travaux avec les activités de récolte forestière et planifie un reboisement lors du démantèlement du site. Pendant la période de construction, le promoteur envisage la relocalisation de certains sentiers de villégiature et la suspension des travaux lors de la semaine de la chasse à l'original.

En ce qui a trait aux répercussions positives, le projet devrait générer environ 110 emplois durant la phase de construction et une dizaine d'emplois pour l'exploitation et l'entretien du parc. Le promoteur évalue les retombées économiques à environ 105 M \$ lors de la phase de construction et à environ 3 M \$ par année pour les 20 années d'exploitation prévues.

Les personnes désireuses d'obtenir plus de renseignements peuvent communiquer avec Julie Olivier, au numéro suivant : 418 643-7447 ou, sans frais, au 1 800 463-4732 poste 539, ou par courrier électronique à l'adresse suivante : [eole-carleton@bape.gouv.qc.ca](mailto:eole-carleton@bape.gouv.qc.ca).